

Pour diffusion immédiate

Je vote pour ma ville!
LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DE MONTRÉAL APPELLE TOUS LES ÉLECTEURS À EXERCER LEUR DROIT DE VOTE LE 5 NOVEMBRE

Montréal, le 3 novembre 2017 – Le président d'élection de Montréal invite tous les électeurs à se prévaloir de leur droit de vote, ce dimanche 5 novembre : «Voter est le plus noble de tous les devoirs civiques et c'est aussi le fondement de toute démocratie. En exerçant notre droit de vote, nous choisissons ceux et celles à qui nous voulons confier l'administration de notre ville et nous contribuons à renforcer nos institutions démocratiques.»

Les bureaux de vote ouvriront dès 10 heures et fermeront à 20 heures. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur avis de rappel afin de faciliter le déroulement des opérations liées au vote.

Les électeurs peuvent connaître l'adresse de leur bureau de vote en consultant le site web jevotepourmaville.ca ou leur avis de rappel. Rappelons que la distribution des avis de rappel à chaque électeur s'est faite durant la semaine du 23 octobre dernier.

Au total, 3 380 bureaux de vote seront répartis dans 470 endroits de vote sur le territoire.

Rappelons que l'élection vise à combler 103 postes électifs à Montréal : le maire de la ville, 18 maires d'arrondissement, 46 conseillers de la ville et 38 conseillers d'arrondissement.

Cette élection se déroule selon le mode traditionnel de votation. Chaque électeur se verra remettre des bulletins de vote distincts et de couleur différente pour chaque poste pour lequel il a le droit de vote et il n'y aura aucune utilisation de mécanisme de votation électronique.

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à consulter site web jevotepourmaville.ca.

Note aux médias : les médias souhaitant effectuer un tournage ou prendre des photos dans les bureaux de vote devront obtenir l'autorisation préalable du responsable des relations avec les médias et respecter les consignes qui leur seront données.

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
www.jevotepourmaville.ca
(514) 872-VOTE (8683)

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376